

A compléter en lettres CAPITALES et à remettre par voie postale ou par courriel à votre centre d'exploitation Réseau31

### CONTACT (\*Cocher la ou les mentions)

#### Titulaire du contrat (Abonné principal)

Je, soussigné (e)      Madame      Monsieur  
 Nom      Prénom  
 Pour les professionnels : N° SIRET      Code APE  
    Raison Sociale  
 Date de naissance      Lieu de naissance  
 Téléphone fixe      Téléphone portable  
 Courriel  
 Agissant en qualité de :      locataire      propriétaire

### LIEU DESSERVI

N° de la voie      Type de voie (rue, route, allée...)  
 Nom de la voie  
 Complément d'adresse      Bâtiment      Etage      N° appt/Lot  
 Code postal      Commune\*  
 Référence cadastrale de la parcelle : Section\*      Numéro\*  
 \* champs obligatoire

### ADRESSE DE FACTURATION (à compléter si différente de celle du lieu desservi)

N° de la voie      Type de voie (rue, route, allée...)  
 Nom de la voie  
 Complément d'adresse      Bâtiment      Etage      N° appt/Lot  
 Code postal      Commune      Pays

### INFORMATIONS RELATIVES AU PRÉLÈVEMENT

#### CE TYPE DE CONTRAT EST EXCLUSIVEMENT CONSENTI POUR UN USAGE DOMESTIQUE AVEC POUR CARACTÉRISTIQUES :

- pour la desserte d'une parcelle mitoyenne des ouvrages du Système Saint-Martory
- **un volume annuel strictement inférieur à 1000 m<sup>3</sup>/an** tel que défini à l'article R214-5 du code de l'environnement
- un débit de prélèvement inférieur à 8 m<sup>3</sup>/h
- une aspiration ou canalisation de puisage de diamètre inférieur ou égal à 32 millimètres
- pour la période du 15 avril au 30 septembre de chaque année.

Au-delà de ces caractéristiques, une demande spécifique est à adresser à nos services ; elle sera assujétie à des autorisations ou conventions particulières le cas échéant.

J'atteste avoir lu et compris les informations relatives au prélèvement qui correspond à mon besoin et aux limites d'utilisation, et je m'engage à respecter les seuils précités et à veiller à une utilisation économe et mesurée de l'eau brute que je prélève.

Tant que le contrat de fourniture d'eau brute n'est pas résilié, je serai tenu pour responsable du prélèvement et des sommes dues. Je m'engage à me conformer aux prescriptions et règlements disponibles sur le site [www.reseau31.fr](http://www.reseau31.fr).

Fait à :

Le :

**L'Abonné.e principal.e**

(Précédée de la mention «lu et approuvé»)

## INFORMATIONS CONTRACTUELLES

### DURÉE DU CONTRAT, CONDITIONS ET MODALITÉS DE RÉSILIATION

Les engagements contractés sont valables pour une année civile (1er janvier - 31 décembre).

Les engagements sont reconduits chaque année par tacite reconduction.

Le présent contrat est résilié :

- par demande écrite formulée auprès de Réseau31 par mail ou courrier recommandé au plus tard le 1er avril de chaque année,
  - du fait de Réseau31 en raison de contraintes techniques et/ou réglementaires (après information écrite),
  - d'office, et sans intervention judiciaire en cas de récidives à l'inobservation des stipulations, objet du présent contrat, après mise en demeure préalable
  - d'office, et sans intervention judiciaire en cas de refus de paiement de la redevance après mise en demeure préalable.
- Réseau31 peut à tout moment modifier les présentes conditions contractuelles, notamment à l'occasion de l'évolution des dispositions réglementaires.

### VOS FACTURES SE COMPOSENT :

- du montant forfaitaire annuel,
- de la TVA applicable

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil syndical de Réseau31.

S'agissant du montant annuel, aucune forme de proratisation ou indemnisation n'est possible.

Pour toute réclamation sur le bien fondé de vos factures, vous disposez d'un délai de 2 mois à compter de la réception, pour envoyer votre réclamation auprès du service facturation de Réseau31.

### MODALITÉS DE PAIEMENT

Vous pouvez régler votre facture :

- par internet en vous connectant sur : [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)
- par virement bancaire sur le compte de la Paierie Départementale ;
- par chèque à l'ordre du Trésor Public ;
- en espèces (dans la limite de 300€) ou par carte bancaire en présentant votre facture auprès d'un buraliste agréé.

Liste des buralistes consultable sur le site :

[www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite)

**Pour tout problème de paiement, contacter la**

**PAIERIE DÉPARTEMENTALE**

**15 place Occitane**

**31039 Toulouse cedex 9**

**Par téléphone : 05 34 26 52 00**

### FOURNITURE DE L'EAU

L'eau prélevée est exclusivement réservée aux usages domestiques et ne peut en aucun cas être destinée à la consommation humaine. Réseau31 dégage toute responsabilité des eaux véhiculées et de leurs variations tant sur le plan physique que chimique ou bactériologique. Il n'est pas possible de se prévaloir d'un quelconque préjudice en cas d'interruption du service liée aux impératifs techniques ou réglementaires notamment en lien avec la disponibilité de la ressource en eau. (interruption ou restriction d'eau émanant de la police de l'eau).

### QUELQUES RÈGLES SIMPLES

En souscrivant un abonnement au service de fourniture d'eau brute, l'abonné s'engage à respecter les règles d'usage de l'eau et les conditions d'utilisation raisonnée de cette eau et respectueuses de la préservation de l'environnement.

- Ces règles interdisent notamment à l'abonné, de modifier les ouvrages du système Saint-Martory, d'en gêner le fonctionnement, de porter atteinte à la qualité de l'eau
- Favoriser toute politique de diminution des pertes d'eau, privilégier les récupérateurs d'eau, l'arrosage en quantité maîtrisée, les périodes en dehors des pics de chaleur pour limiter l'évaporation...

### LE PRÉLÈVEMENT

Le tuyau d'aspiration devra être correctement matérialisé (piquet planté en haut de berge en limite de propriété par exemple). Il devra être amovible pour être aisément retiré si nécessaire. Il devra être retiré systématiquement en fin de saison. Les lests fixés à la crépine pour éviter sa flottaison, devront être en matériau inerte et correctement fixés au tuyau d'aspiration. Il est interdit de fixer des éléments sur les ouvrages du canal (perçage, supports...).

Dans le cas contraire, Réseau31 dégage toute responsabilité en cas de dégradation de l'installation de pompage.

### TRAITEMENT DE VOS DONNÉES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires des informations sont les agents techniques et administratifs de Réseau31 dans la limite de leurs attributions respectives, et le cas échéant les services de la paierie départementale.

Vos données seront conservées pour la durée de votre relation contractuelle avec Réseau31, augmentée le cas échéant des délais de recours.

Sauf mention contraire, l'ensemble des champs du formulaire sont obligatoires pour traiter votre demande. Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement européen relatif à la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Réseau31.

### Contactez votre centre d'exploitation en fonction de votre commune

Saint-Martory

*canal de Saint-Martory*

Lherm

Labastidette

*canal de Saint-Martory*

Toulouse

**Centre d'exploitation Val de Garonne**

Impasse du moulin - 31 220 Mondavezan  
05 61 17 46 00  
[valdegaronne@reseau31.fr](mailto:valdegaronne@reseau31.fr)

**Centre d'exploitation Aussonnelle**

1 quater rue Blaise Pascal - 31 830 Plaisance du Touch  
05 61 17 30 05  
[toulouse.ouest@reseau31.fr](mailto:toulouse.ouest@reseau31.fr)